

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Le dix-neuf mai deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Florent Cholat), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

DEL2025_038 : SCIC LacaBane – Intention de participation au capital

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2253-1 et suivants, autorisant les communes à souscrire au capital de sociétés coopératives d'intérêt collectif ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) présenté en Conseil municipal le 9 décembre 2024, relatif à l'occupation de ces locaux, construit par la commission extra-municipale « Commerces et économie locale » ;

Vu les auditions lors des séances du conseil municipal de Champagnier du 3 février 2025 et du 7 avril 2025 ;

Vu la réunion publique du 16 avril 2025, qui a rassemblé près de 70 habitants en salle et plus de 300 participants en ligne via le streaming, témoignant de l'intérêt fort de la population pour ce projet ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'installation, au cœur du village, de porteurs de projets engagés dans des pratiques économiques durables, solidaires et de proximité ;

Considérant l'ambition d'offrir des services de proximité à la population, à travers notamment une épicerie, un café associatif, un magasin éphémère, un atelier d'artisanat productif et des animations culturelles ou citoyennes ;

Considérant l'importance d'animer durablement la place du Laca, en synergie avec l'espace médical (dont l'ouverture est prévue en juillet 2025) et la bibliothèque municipale du Laca (ouverte en juillet 2024), dans une logique de centralité active et accessible à toutes et tous ;

Considérant le projet de création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dénommée *LacaBane*, répond aux attentes de l'AMI ;

Considérant que ce projet s'est construit de manière participative, à travers de nombreuses réunions de co-construction associant habitants, futurs coopérateurs, élus et partenaires ;

Considérant que cette initiative vise également à accompagner la dynamique citoyenne de prise de participation au capital de la SCIC, favorisant une implication directe des habitantes et habitants dans la vie économique et sociale de leur village ;

Considérant l'appui et l'accompagnement de partenaires reconnus dans l'économie sociale et solidaire, dont l'URSCOP, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et le réseau GAIA ;

Considérant les avis juridiques favorables quant à la possibilité pour la commune de prendre une participation directe dans la future société coopérative ;

Considérant enfin la volonté politique affirmée de la commune de s'impliquer activement dans la gouvernance de cette SCIC, en cohérence avec ses engagements pour un développement local durable et concerté ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité (1 abstention) :

- **D'apporter** son soutien formel à la création de la SCIC *LacaBane*, dont l'objet est la gestion collective, locale et durable des locaux commerciaux du Hameau du Laca ;
- **D'exprimer** son intention de souscrire au capital social de la SCIC à hauteur de 200 actions de 100 € chacune, soit un montant total de 20 000 €, représentant une participation significative de la commune dans le fonctionnement de la structure ;
- **De préciser** que cette prise de participation effective fera l'objet d'une délibération spécifique soumise à un prochain conseil municipal, après dépôt officiel des statuts de la société ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour représenter la commune dans les démarches de finalisation du projet de SCIC, ainsi que dans les échanges avec les partenaires et porteurs de projets associés.

Modalités de vote : 11 POUR / 0 CONTRE / 1 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Jean Paul JULIEN
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 23 MAI 2025
Publié le : 23 MAI 2025